Parrainage civil

Commune de Retiers

Appelé également « baptême civil ou républicain », le parrainage civil est destiné à faire entrer l’enfant mineur dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Cet engagement est purement symbolique. La célébration devant M. le maire est une démarche d’ordre privé. Les parrains marraines n’ont aucune obligation juridique à suppléer les parents en cas de défaillance ou disparition. Le nombre de personne désignées comme parrain(s) et/ou marraine(s) est limité à deux.

Le dossier doit être déposé en Mairie au moins un mois avant la date de la cérémonie avec les justificatifs suivants :

- **justificatif de domicile** de moins de 3 mois
- copie de la **pièce d'identité du(des) parent(s) demandeur(s)**
- copie intégrale de **l'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois**
- copie de la **pièce d'identité des parrain(s) et/ou marraine(s)**.

Vous devez prendre contact avec le service État Civil pour fixer la date et retirer le dossier :

02 99 43 41 86

En savoir plus sur le parrainage civil

Où s'adresser ?

Mairie de Retiers

Service Etat-Civil

Responsable : Isabelle VÉRET

19 Rue Georges Clémenceau

02 99 43 41 86

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h

Jeudi : 9h à 12h

Samedi : 9h à 12h (fermé en juillet et août).

rgba(255,255,255,1)